

LA CROIX

fair. Financer
Accompagner
Impacter
Rassembler

édition 2022-2023

Frédéric
Tiberghien
Président de FAIR
Maximilien Struys
Photography

Jean-Christophe
Ploquin
Rédacteur en chef
de « La Croix »

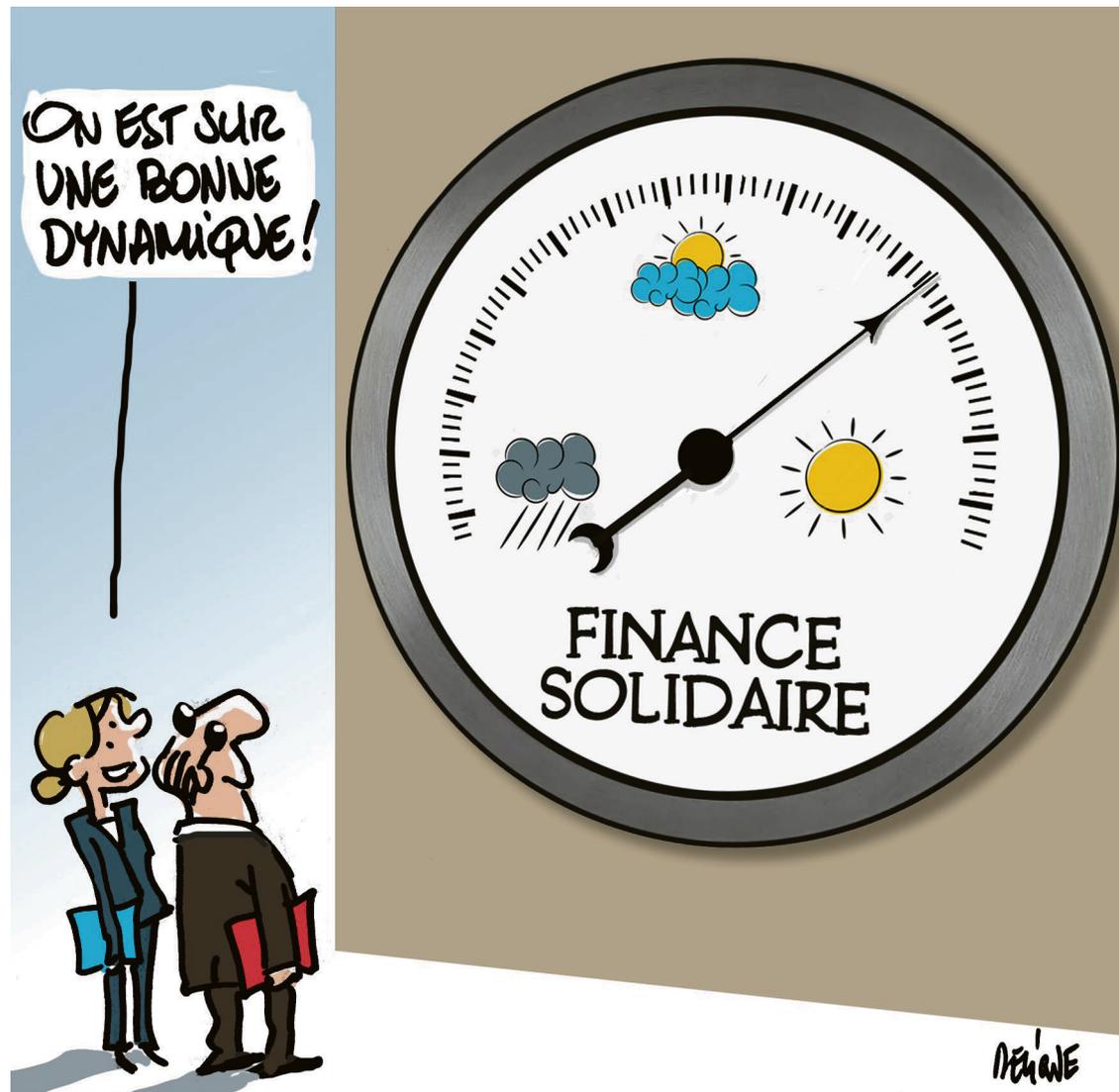
éditorial

Records battus

La finance solidaire continue à battre des records. Dans ses trois circuits de collecte, l'épargne a été à la hausse en 2021 et le nombre de nouvelles souscriptions a augmenté de plus de 50%. C'est d'ailleurs la troisième année consécutive que des records sont battus. Peut-on en conclure qu'une véritable tendance se dessine, soulignant une plus grande attractivité de ce secteur de la finance ? L'année 2021 a été une nouvelle fois marquée par la pandémie de Covid. Les mesures de confinement ont engendré une épargne forcée parmi les classes moyennes. Les enjeux de solidarité sont devenus plus criants, notamment dans le secteur de la santé, orientant les financements vers le social et la cohésion territoriale. Le cadre législatif évolue par ailleurs, créant davantage d'occasions pour l'épargnant de se voir proposer des produits d'épargne solidaire. Leur souscription répond à une double motivation : faire preuve de générosité ; utiliser le pouvoir de l'argent pour financer des projets d'utilité sociale qui autrement ne le seraient pas. Ces deux dynamiques se renforcent et poussent les financeurs solidaires à développer leur offre. C'est ce tableau plus qu'encourageant que *La Croix* et FAIR présentent, en partenariat, dans ce cahier spécial. À l'occasion de ses 20 ans, ce baromètre met également l'accent sur les capacités d'innovation et la solidité des entreprises solidaires. Elles savent désormais mieux mobiliser des investisseurs privilégiant la recherche de l'impact social et environnemental par rapport à la rentabilité financière. En espérant que de nouveaux records seront battus en 2022.

2021, nouveau record pour la finance solidaire

Pour sa 20^e édition, le baromètre de la finance solidaire révèle un encours historique à près de 25 milliards d'euros.



Dans un sourire, Jon Sallé, responsable de l'Observatoire de la finance à impact social chez FAIR, s'excuse presque : « D'une année sur l'autre, le message peut paraître répétitif. » C'est pourtant un fait, qui réjouit cet expert : pour sa 20^e édition, le baromètre annuel de la finance solidaire publié par l'association FAIR, qui gère le label Finansol, et *La Croix* révèle, une fois encore, « une croissance inédite de la finance solidaire par rapport à l'année précédente ». L'encours de l'épargne solidaire a atteint un nouveau record, à 24,5 milliards d'euros à fin 2021, soit une croissance annuelle de 27% (+ 5,1 milliards d'euros). « C'est la plus forte augmentation de collecte en valeur absolue, supérieure de 18% au record précédent », précise le baromètre. Celui-ci englobe la quasi-totalité de l'épargne solidaire en France, une épargne investie directement dans des entreprises à finalité sociale ou sur des produits financiers servant à financer des projets à forte utilité sociale et environnementale.

« Les Français sont de plus en plus séduits par l'idée de flécher leur épargne vers des projets à impact social. »

Pour expliquer un tel succès, Jon Sallé évoque en premier lieu « la diversification croissante des gammes de produits solidaires proposés, pour tous les profils de souscripteurs ». Qui plus est, « les Français se montrent de plus en plus séduits par l'idée de flécher leur épargne vers des projets qui ont un impact social particulièrement fort ». L'épargne solidaire est collectée par trois canaux distincts. En 2021, c'est celui de l'épargne bancaire qui s'est montré particulièrement dynamique, avec « la plus forte croissance absolue et relative » de + 2,4 milliards d'euros (+ 38%), soit un encours total de 9,1 milliards. Cette croissance est notamment due aux livrets de

2021, nouveau record pour la finance solidaire

« Les acteurs vertueux sont en train de changer d'échelle. Et on contribue à ce que la performance extra-financière devienne au moins aussi importante que le volet financier. »

●●● Suite de la page 1.

La Nef et du Crédit coopératif (près de 300 millions d'euros collectés à eux deux). Le baromètre souligne le « dynamisme des établissements financiers dans la promotion des produits solidaires », avec 1262000 nouvelles souscriptions, contre 837000 en 2020 (+ 51%). Les épargnants ont aussi pu être séduits par la bonne performance des produits solidaires. « L'Autorité des marchés financiers a publié en 2021 une étude selon laquelle la rentabilité financière des gammes solidaires n'est pas inférieure à celle des produits classiques, avec un niveau des frais inférieur pour les premières, mais surtout avec la transparence et l'impact social positif en plus », rapporte Jon Sallé.

L'épargne salariale affiche également une bonne dynamique.

Quant aux Fonds communs de placements solidaires, « l'année 2021 a été exceptionnelle », tirée par un marché global orienté à la hausse, poursuit le baromètre. Du côté des nouveaux produits, c'est l'assurance-vie qui s'est montrée la plus dynamique. « La loi Pacte a rendu obligatoire, depuis le 1^{er} janvier, la présentation d'une unité de compte solidaire dans les contrats en unités de compte, ce qui a mécaniquement accru l'offre disponible auprès des épargnants », décrypte Jon Sallé.

Deuxième canal de la finance solidaire, l'épargne salariale affiche également une bonne dynamique (à 14,1 milliards d'euros d'encours, soit + 21%). La réglementation est encore passée par là, relève le baromètre : « D'après l'Association française de gestion, le nombre d'entreprises équipées d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite continue de progresser (360 000 entreprises, + 6%), grâce entre autres aux mesures de la loi Pacte (...), ainsi qu'à la mobilisation des acteurs financiers et des pouvoirs publics », contribuant « à la diffusion des produits solidaires vers davantage de Français ». Enfin, du côté du troisième canal – la collecte directe de capital par les entreprises et financeurs solidaires –, « la dynamique est toujours forte » : + 15% en 2021, soit un encours de 0,9 milliard d'euros. En 2021, les flux solidaires

ont été utilisés à 52% (365 millions d'euros) dans un objectif social (logement, insertion par l'activité...), à 17% (121 millions d'euros) pour l'environnement (filère bio, énergies renouvelables...) et à 13% (112 millions d'euros) pour des projets liés à la cohésion des territoires et à l'économie de proximité. Lorsqu'il analyse les vingt ans écoulés depuis le premier baromètre, Jon Sallé relève deux éléments structurants pour la finance solidaire. « Il y a d'abord les effets de la législation, de la loi de modernisation de l'économie (2008), qui a imposé de présenter des fonds investissant dans des entreprises solidaires dans tous les plans d'épargne salariale, de la loi de financement de la Sécurité sociale de 2019, qui a supprimé le forfait social pour les TPE et PME, mais aussi de la loi Pacte, qui a créé un nouveau plan d'épargne retraite et rendu obligatoire la présentation d'unités de comptes solidaires dans les contrats d'assurance-vie multisupports. » « Ces obligations renforcées en matière de présentation de produits d'épargne solidaire ont conduit les organisations, notamment financières, à se doter d'équipes d'experts pour y répondre, ce qui a entraîné une véritable transformation », précise-t-il. Il existe aujourd'hui en France « tout un écosystème de l'économie responsable. On a prouvé que la notion d'impact positif (des investissements, placements...) était compatible avec un modèle économique innovant, mais solide », insiste Jon Sallé. Une vision au départ cantonnée aux associations et coopératives, « qui suscitait la moquerie dans le passé, et dont aujourd'hui beaucoup d'entreprises s'emparent avec les notions de mission, de raison d'être... », se réjouit-il. Deuxième élément structurant, les 17 Objectifs de développement durable (ODD), proposés en 2015 par l'ONU à l'horizon 2030 (éradiquer la pauvreté, la faim, réduire les inégalités...). « Chaque ODD a été traduit en indicateurs "macro" concrets et mesurables. Cela oblige, pour mesurer leur évolution, à produire de la donnée qui sert à orienter les investissements privés et publics pour les atteindre. » Sur fond de crise sociale, environnementale et internationale, « les acteurs vertueux sont en train de changer d'échelle », presse Jon Sallé. Et on contribue à ce que la performance extra-financière devienne au moins aussi importante que le volet financier. C'est ça, pour FAIR, l'horizon de demain ».

Marie Dancer

La finance solidaire en 2021

fair. Financer
Accompagner
Impacter
Rassembler



Épargner via sa banque ou sa mutuelle

Créer un pull 100 % français, à un prix abordable et sans déchet. C'est le défi qu'ont relevé trois entrepreneurs bretons qui ont fondé 3D-Text, avec notamment un soutien financier de la Nef.

À Saint-Malo, l'usine 3D-Text tricote responsable



« Un projet ambitieux, écoresponsable, pour vivre mieux dans nos territoires. » Ce sont les mots utilisés par Marc Sabardeil, l'un des trois fondateurs de 3D-Text, pour décrire cette usine textile de Saint-Malo, fondée en 2020 et spécialisée dans le tricotage de pulls à l'aide d'une technologie 3D.

3D-Text emploie et surtout forme plusieurs dizaines de personnes, qui apprennent les différents postes de la chaîne, de manière à développer une polyvalence.

Le projet part d'un constat simple de Basile Ricquier, Gwendal Michel et Marc Sabardeil, les trois entrepreneurs à l'origine du projet. « L'industrie textile a été quasiment détruite sur les quarante dernières années en France », rappelle Basile Ricquier, qui cumulait jusque-là près de vingt ans d'expérience dans le prêt-à-porter. « Il y a deux ans, tout le monde nous prenait pour des fous de vouloir relocaliser cette activité-là en France. » Leur innovation majeure ? Une



Des employées de 3D Text retirent des fils coincés dans un pull, le 17 septembre 2021. Jean-François Monier/AFP

technologie 3D qui permet à l'entreprise une fabrication presque zéro déchet de ses pulls : « Dans l'industrie du tricotage, les chutes sont de l'ordre de 20 %. Chez nous, les pertes sont d'environ 2 %. » Cette production écoresponsable attire dans l'aventure Beaumanoir, grand groupe textile français et principal investisseur du projet, mais aussi l'Agence de la transition écologique (Ademe). « En septembre, on a eu l'heureuse nouvelle d'être lauréats de France Relance », se réjouit Basile Ricquier. Un chemin rapidement parcouru depuis la phase de création du projet, qui bénéficia de l'accompagnement de la Nef pour financer les investissements matériels et l'aménagement de l'usine.

Si 3D-Text est décrite comme une usine automatisée, elle emploie et surtout forme plusieurs dizaines de personnes, qui apprennent les différents postes de la chaîne, de manière à développer une poly-

valence. « On forme à plusieurs métiers en même temps », souligne Basile Ricquier. L'intérêt est triple : éviter les problèmes physiques liés à la répétition d'une même tâche, enrichir l'expérience de travail du personnel, et développer une polyvalence pour répondre à n'importe quel besoin de l'entreprise. « Ces formations sont portées par un organisme, l'IFTH (Institut français du textile et de l'habillement), qui nous accompagne. Et elles sont cofinancées par la région Bretagne et par Pôle emploi. C'est grâce à tout ça que l'on peut former les gens à ce beau métier, » se réjouit le cofondateur.

Cet accompagnement a séduit Catherine, 51 ans. Elle qui aime le tricot depuis toujours, a dû faire face à la pénurie de formation en la matière. La proposition de 3D-Text l'a immédiatement convaincue. « Le fait que ce soit en 3D ne me dérange pas. Ce qui me plaît, c'est

de travailler la matière. Il me fallait un métier manuel », déclare-t-elle. « On apprend le métier de l'habillement, que l'on ne connaît pas du tout ! On suit donc une formation de six à sept mois. » À l'issue de cette session, elle passera un examen à la mi-juillet, qui lui ouvrira ensuite les portes d'un CDI. Alors qu'elle souffre d'une tendinite plantaire sous les deux pieds, Catherine bénéficie d'une formation adaptée à son handicap : « Je suis en position assise toute la journée, le poste a été adapté, il y a un repose-pied. Le handicap n'a jamais été un sujet. » Depuis son ouverture, l'usine 3D-Text fonctionne à plein régime. « On a des commandes jusqu'au mois de novembre, et j'espère que ça va continuer », témoigne l'ouvrière. « Notre objectif, c'est de monter en compétences, et a minima de tripler la capacité de production à horizon 2025 », annonce Basile Ricquier.

Maurice de Rambuteau

repères

FAIR, promoteur de la finance solidaire

FAIR. Née en 2021 de la fusion entre Finansol, acteur historique de la finance solidaire, et l'iLab, une plateforme d'innovation, l'association a pour mission, entre autres, d'encourager la création et la distribution de produits d'épargne solidaire à fort impact social. Elle fédère près de 130 entreprises sociales, associations et coopératives, établissements financiers engagés dans une démarche de recherche d'impact.

Le label Finansol. FAIR gère le label Finansol attestant du caractère solidaire d'un produit financier. Il repose principalement sur des critères de solidarité et de transparence. Les épargnants ont ainsi l'assurance que leur argent contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale. Ce label est attribué et contrôlé annuellement par un comité d'experts indépendants. Plus de 180 produits d'épargne sont labellisés Finansol.

La différence avec l'ISR. La finance solidaire ne doit pas être confondue avec l'Investissement socialement responsable (ISR). L'ISR permet d'investir dans des entreprises cotées, choisies en fonction de leurs performances financières, mais aussi de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La finance solidaire repose sur un degré d'engagement plus fort : les activités financées sont choisies en fonction de leur utilité sociale et de leur capacité à produire un impact social mesurable. Elles ne sont pas conduites par des sociétés cotées en Bourse.

Site web : finance-fair.org

Épargner via le capital d'une entreprise solidaire

Dans une Tunisie en crise, la microfinance apporte un soutien de plus en plus sollicité par une population jeune et vulnérable. La société Enda Tamweel est leader sur ce marché.

Enda Tamweel soutient les Tunisiens par le microcrédit



Mornag (Tunisie)
De notre correspondante

Une trentaine de femmes font la queue à l'agence d'Enda Tamweel de Mornag, en banlieue de Tunis. Les 140 agences de la société présentes dans toute la Tunisie connaissent la même affluence quotidienne. « On a vu une hausse de la demande de 25 % ces dernières années », affirme le directeur général Mohamed Zmandar.

Créée en 1995 par l'organisation non gouvernementale Enda interarabe, Enda Tamweel compte aujourd'hui plus de 400 000 clients dans un pays de 12 millions d'habitants. L'ONG mère est l'actionnaire principale parmi plusieurs actionnaires, dont la société française Sidi (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement), l'un des fondateurs de FAIR.

Alors que le taux de pauvreté est passé de 14 % à 21 % en Tunisie fin 2020 après la pandémie, avec une inflation croissante, le recours aux microcrédits s'accroît, notamment dans des secteurs plus risqués comme l'agriculture. Sawssen K'thiri est l'une des nombreuses agricultrices clientes d'Enda.

Diplômée en droit, elle a changé de carrière il y a quelques années pour élever des chèvres. Elle a préféré la microfinance à une banque traditionnelle « car les démarches étaient plus rapides et le suivi plus proche ». Dans ses champs d'orangers à Mornag, la jeune femme est fière et enthousiaste pour l'avenir. Elle a emprunté la première fois 1500 dinars (300 €), qu'elle a obtenus en deux semaines pour rémunérer des ouvriers agricoles et s'occuper de ses chèvres. Puis les prêts se sont succédé jusqu'à atteindre 30 000 dinars (9 300 €), afin de financer une activité croissante et les salaires de ses deux ouvriers agricoles.

Alors que le taux de pauvreté est passé de 14 % à 21 % en Tunisie fin 2020 après la pandémie, avec une inflation croissante, le recours aux microcrédits s'accroît.

Chez Enda, elle n'a eu besoin que d'un garant et de montrer son projet sur le terrain. Aujourd'hui, Sawssen K'thiri se tourne pour la première fois vers une banque traditionnelle car elle a « besoin d'un prêt plus important pour construire une maison d'hôtes dédiée à l'agrotourisme ». Parmi les clientes, il y a également de nombreuses artisanes, comme Henda Boukraieb. Cette cliente fidèle tient une boutique d'artisanat à



Enda soutient plus de 400 000 clients dans leurs projets, notamment agricoles. tinopepe/stock.adobe.com

Tunis. La quinquagénaire s'est tournée vers le microcrédit en 2004. « Il y a vingt ans, il n'y avait qu'Enda, et ils ne m'ont pas déçue : ils suivent de près leurs clients. »

Et dans un contexte de troubles politiques, « Enda répond à ce que réclamait le peuple concrètement lors de la révolution : l'emploi et la dignité », estime Mohamed Zmandar. Pour ce dernier, le fait qu'Enda soit leader du marché « permet d'avoir une vision stratégique claire et d'offrir des services adaptés et moins chers, ça nous permet de résister durant cette crise », explique-t-il. Car à ses yeux, la crise est multiple : elle

provient des « impacts de la guerre en Ukraine et de la pandémie, ainsi que des périodes transitoires et des changements de gouvernements, d'où un manque de vision claire pour le développement du pays ».

Pour être « à côté de nos clients et adapter l'offre de services selon ces circonstances », Enda Tamweel propose aussi des services non financiers, comme des formations en onglerie. Pour surmonter la crise, la société « cherche des fonds moins chers et des fonds de garantie pour les secteurs risqués ». Mohamed Zmandar a choisi de travailler dans la finance durable pour le volet humain. « C'est grati-

fiant : on commence par accompagner un client pauvre et après plusieurs années, on voit directement l'impact sur son ménage, son logement. » Il voit comme un défi de « servir cette population vulnérable et exclue, dans des zones défavorisées, et d'encourager les femmes, l'agriculture et les jeunes ». L'objectif d'Enda, à présent, est de se rendre plus accessible « grâce au numérique ». L'institution de microfinance organise des formations afin de familiariser ses clients à cet outil. « Déjà 30 % de remboursement des crédits se font par téléphone. »

Oumeïma Nechi

paroles

« Apporter de l'argent et une dimension éducative »

Claude, 72 ans, Beaune (Côte-d'Or)
Souscripteur d'actions non cotées de la Sidi (Solidarité internationale

pour le développement et l'investissement)

« Cela fait dix ans que j'ai soutenu des actions à la Sidi. Afin de convaincre mes amis d'investir, je leur explique que c'est faire preuve de cohérence pour lutter contre la pauvreté quand on veut soutenir les plus fragiles. La microfinance apporte de l'argent, avec une dimension éducative car l'entrepreneur doit ensuite rembourser : à terme, l'épargne encourage l'insertion écono-

mique. Par ailleurs, la Sidi propose une gestion du risque en investissant dans différentes structures. Dans notre monde actuel, les aléas de la vie économique sont tels qu'il faut diviser le risque. Parallèlement, je suis actionnaire dans des expériences locales d'agroécologie et de petites et moyennes entreprises dans ma région. Mon objectif est d'investir de 5 à 10 % de mon épargne dans des projets solidaires ou écologiques. »

Quels établissements et entreprises proposent des placements labellisés Finansol ?

SOUSCRIRE VIA MA BANQUE ET MA MUTUELLE D'ASSURANCE



LES PRODUITS DE PARTAGE

Banque Française Mutualiste

CIC

Crédit Agricole

Crédit Coopératif

Crédits Municipaux de Nantes, Paris, Lyon et Toulouse

Crédit Mutuel / CIC

Crédit Mutuel Arkea

Crédit Mutuel Océan

La Banque Postale

LCL

MACIF

MAIF

Meeschaert AM

Société Générale



LES PRODUITS D'INVESTISSEMENTS SOLIDAIRES

AG2R LA MONDIALE

Allianz Global Investors

Amundi

APICIL Épargne

AVIVA

Banque Populaire

BNP Paribas

Covéa Finance

Caisse d'Épargne

Crédit Agricole

Crédit Agricole Assurances

Crédit Coopératif

Crédits Municipaux d'Avignon, de Nantes, de Nîmes, de Paris et de Toulouse

Ecofi

Gay-Lussac Gestion

Inpulse Investment Manager

La Banque Postale

La Financière Responsable

La Financière de l'échiquier

La Nef

LCL

MACIF

MAIF

Malakoff Humanis Gestion d'Actifs

Mandarine Gestion

Mirova

Novaxia

OFI AM

Sigma Gestion

Sycomore AM

SOUSCRIRE DIRECTEMENT AU CAPITAL D'UNE ENTREPRISE SOLIDAIRE (principal domaine d'utilité sociale)



ACCÈS À L'EMPLOI

ADIE

Autonomie & Solidarité

CIGALES

CLEFE

Femu Qui

France Active Investissement

Foncière les FEVES

Garrigue

Herrikoa

Iés

Terrafine



ACCÈS AU LOGEMENT

3 Colonnes

Accession solidaire

Caritas Habitat

Chênelet

EHD

Emmaüs Epargne Solidaire

ESIS

Familles Solidaires

Fondation Léopold Bellan

Fondation pour le Logement Social

Habitat & Humanisme

Habitat & Partage

Habitats Solidaires

SCICalliance

SNL-Prologues

SOLIFAP

Urban Solidarité Investissement

UrbanCoop



Généralistes

INCO

LITA.CO

PhiTrust Partenaires



ENTREPRENEURIAT DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

FADEV

Microfinance Solidaire

Oikocredit

SIDI



ÉCOLOGIE

ENERCOOP

Énergie Partagée Investissement

La Nef

Lurzaindia

Railcoop

Terre de Liens



SOUSCRIRE VIA MON ENTREPRISE

Les établissements financiers distribuant des FCPE solidaires labellisés Finansol

Banque de France

BNP Paribas ERE

Ecofi

La Banque Postale

La Banque Postale AM

MACIF

Malakoff Humanis Gestion d'Actifs

Natixis Interépargne



Pour en savoir plus sur ces placements, leur fiscalité et les projets solidaires qu'ils financent, rendez-vous sur www.finance-fair.org
Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence des produits. Le capital investi n'est pas garanti.

Épargner via son entreprise

La société Amasisa mène des projets d'agriculture régénératrice en France et en Amérique latine. Elle privilégie un modèle durable et social grâce à un financement solidaire et citoyen.

Amasisa cherche à créer des modèles de production agricoles durables



Dans la vallée d'Ischichihui (Pérou), la production de cacao s'accompagne de reforestation. Amasisa

Les Péruviens le nomment la « mère du cacaoyer » : l'*Erythrina amasisa* (prononcer « Amassissa ») est un arbre légumineux d'Amazonie, terre natale du cacao. Poussant près des plants, il permet de leur fournir l'ombre nécessaire pour leur bon développement. C'est pour honorer ses vertus que l'entreprise sociale française Amasisa, anciennement connue sous le nom de Forest Finance, a repris le nom de cet arbre aux jolies fleurs rouges. Née en 2013, la société crée et gère des projets agroécologiques et agroforestiers en Amérique latine et en France. Labellisée « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (Esus) en 2015, elle cherche à élaborer des modèles de production agricole durables et rentables grâce à un financement social, citoyen et responsable.

**Le principe ?
Créer des réseaux
d'économie
circulaire avec
des acteurs locaux
exclusivement.**

des sols, construction des systèmes d'irrigation, achat de composts, casserie...). « Notre mission est de mettre en œuvre le cadre de chaque projet spécifique : on agit un peu comme des chefs d'orchestre », résume Frédéric Lagacherie, président de l'entreprise. De la production à la commercialisation de ses produits, Amasisa veille à ce que « chaque étape soit compatible avec les enjeux environnementaux et sociaux : le choix des pays, des terrains, des partenaires financiers, de nos prestataires, des clients... Tout doit être cohérent avec nos valeurs », souligne Frédéric Lagacherie. Ces valeurs écologiques et sociales portées par la société se retrouvent jusque dans son modèle économique. L'entreprise favorise ainsi le recours à des financements citoyens, via le crowdfunding (financement participatif), qui représente aujourd'hui 50% des fonds.

Ainsi, « plus de 1 800 investisseurs particuliers sont désormais actionnaires d'au moins un de nos projets », poursuit le président. Le reste du financement provient de la finance sociale via le label Esus, par exemple le fonds commun de placement (FCP) Finance et Solidarité d'Amundi, ou encore France Active, la fondation Carasso... Les résultats de ces projets – qui ont seulement quelques années – semblent plutôt prometteurs, et les membres de l'équipe se disent « confiants ».

« On observe un engouement de la part des petits industriels pour s'investir dans ces modèles durables, développe Frédéric Lagacherie. Et nous assistons à l'émergence d'une nouvelle génération d'agriculteurs, avec une approche à la fois plus sociale et plus respectueuse de l'environnement. » Un bémol ? « Cela prend du temps. » Mais Amasisa réfléchit déjà à étendre ses productions aux céréales en France, aux épices au Pérou. Un levier qui apportera certainement des « revenus plus réguliers aux exploitations », grâce à une diversité « bénéfique », et plus de résilience en cas de choc (gel...).

Sarah Dupont

Motivés par la lutte contre le dérèglement climatique, les projets menés par Amasisa sont divers : restauration des sols, des forêts, de la biodiversité, séquestration de carbone, agriculture biologique... Au Pérou, depuis 2017 sous le nom de Forestera, l'entreprise allie production de cacao bio et reforestation. Elle poursuit des projets similaires en France métropolitaine, avec la production de fruits secs (amandes, noix et noisettes) près d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) et dans le Lot-et-Garonne. Enfin, en Guyane, elle agit pour la reforestation de zones minières, sur environ 150 hectares de forêt.

Le principe ? Créer des réseaux d'économie circulaire avec des acteurs locaux exclusivement, et ce pour chaque activité (préparation

Pour vous accompagner dans vos projets d'entrepreneuriat social

LA CROIX

OFFERT PENDANT 3 SEMAINES

La Croix, le quotidien d'information générale qui met chaque jour en lumière les innovations en économie sociale et solidaire.



Simple et rapide ! Je souscris en ligne la-croix.com/3SG-FINANSOL



Entretien. Pour ce chercheur, la finance est le plus puissant levier dans la lutte contre le dérèglement climatique et la réduction des inégalités. Mais il reste sous-utilisé à ce jour.

«Faire prendre conscience aux épargnants de leur pouvoir»

François Gemenne

Chercheur à l'université de Liège, enseignant à Sciences Po et membre du Giec



Fayard

Vous êtes spécialiste des enjeux migratoires liés au dérèglement climatique et vous parlez de plus en plus souvent du rôle des banques et de la finance. C'est assez inattendu...

François Gemenne : En effet, la finance est à mes yeux le levier prioritaire aujourd'hui pour accélérer vite et fort vers la sortie des énergies fossiles. Mais il n'est pas assez actionné, et cela reste un des grands points aveugles aujourd'hui de nos stratégies de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les gens ont une idée précise sur les manières de réduire leur empreinte carbone dans leur quotidien, mais ils ne pensent pas du tout au rôle de leur épargne. Or les épargnants qui détiennent des produits financiers classiques investissent en réalité dans des projets d'extraction de pétrole et de gaz sans le savoir, car on a aujourd'hui encore beaucoup de banques, en France notamment, qui financent de tels projets – à l'exception du charbon, dont elles se désengagent.



Pogonici/stock.adobe.com

Il existe pourtant une finance solidaire et à impact qui revendique des produits financiers «responsables». Outre ces établissements, les banques traditionnelles commencent aussi à s'y mettre...

F. G. : En effet, on compte des établissements spécialisés dans les investissements solidaires, durables et à impact. Ce sont des précurseurs, qui suscitent une émulation auprès des institutions financières classiques. Or si on veut une finance responsable et citoyenne, l'enjeu est vraiment d'orienter tous les investissements publics et privés pour soutenir les énergies renouvelables et la transition énergétique en général.

On voit bien que le secteur bancaire et les fonds d'investissement sont en train de bouger partout dans le monde, sous la pression de

«Si on veut une finance responsable et citoyenne, l'enjeu est vraiment d'orienter tous les investissements publics et privés pour soutenir les énergies renouvelables.»

la clientèle, des actionnaires activistes en AG, et des salariés en interne. C'est ce constat qui me procure le plus d'espoir aujourd'hui. Car le changement viendra par ce biais. Ce mouvement reste toutefois de l'ordre des signaux faibles, et il reste un énorme chemin à ac-

complir. Le FMI estime en effet que la somme des investissements publics et privés dans les énergies fossiles pèse environ 5% du PIB mondial! Vous imaginez les masses de financements à réorienter que cela représente? Les compagnies d'assurances sont aussi concernées, qui ont le pouvoir de refuser d'assurer les projets d'extraction fossile, et donc de les empêcher.

La finance solidaire et à impact, fléchée vers des projets à utilité sociale et environnementale, vous paraît-elle répondre aussi à l'enjeu climatique?

F. G. : Oui, sans aucun doute, car le changement climatique souligne encore plus les inégalités existantes, entre pays et au sein des pays. En effet, les populations les plus riches sont à la fois celles qui émettent le plus de GES et celles qui auront le plus les moyens de se protéger des impacts du dérègle-

ment climatique. Ce dernier frappera plus durement les plus vulnérables. Il faut donc veiller à ce que nos réponses au dérèglement prennent en compte cette dimension sociale et s'attache à réduire les inégalités. Tous les projets qui vont en ce sens sont à encourager.

Comment encourager la finance solidaire?

F. G. : C'est d'abord le rôle des banques de valoriser ces produits, via leurs employés... Cet enjeu de sensibilisation des épargnants est majeur. Au risque de me répéter, il est urgent de leur faire prendre conscience du pouvoir qui est le leur, en particulier dans un pays comme la France où l'épargne est très élevée et où le secteur bancaire est de ce fait très puissant. J'ajouterais l'enjeu du rendement: il s'agit de montrer que ce sont des produits au moins aussi rentables que les placements classiques.

Je note en outre une profitabilité à plus long terme: quand le milliardaire américain Warren Buffet revend ses parts dans les compagnies aériennes, ce n'est pas par grandeur d'âme mais parce qu'il pense que ces actifs n'auront bientôt plus aucune valeur. En matière réglementaire, on pourrait interdire les investissements dans les énergies fossiles par exemple, mais on en est encore très loin. Une autre piste serait d'encourager les réductions fiscales sur les produits d'épargne durable et solidaire, ce qui permettrait de compenser une rentabilité éventuellement plus faible que les autres produits financiers.

Peut-on éviter le greenwashing?

F. G. : Ce phénomène est inévitable, qui vise à se donner une image plus verte et plus «durable» que la réalité. C'est le revers de la médaille. Mais ce qui est intéressant, au fond, c'est que personne ne peut faire du greenwashing sans agir du tout. Donc s'il y en a de plus en plus, c'est aussi le signe que de plus en plus de choses se font, réellement, qui vont dans le bon sens.

Recueilli par Marie Dancer

2021, nouveau record pour la finance solidaire



Comment devenir épargnant solidaire ?

Épargner solidaire, c'est facile et accessible à tous !

Vous avez des économies et souhaitez les faire fructifier tout en soutenant l'accès à l'emploi, à la santé ou au logement, l'écologie ou encore l'entrepreneuriat dans les pays en développement ? Optez dès maintenant pour une économie plus respectueuse des hommes et de l'environnement : épargnez solidaire. Trois possibilités s'offrent à vous :

VIA VOTRE ÉTABLISSEMENT FINANCIER

Les établissements financiers (banques, compagnies et mutuelles d'assurances, sociétés de gestion, etc.) proposent des placements d'épargne solidaire. Vous pouvez souscrire, selon les établissements, un livret bancaire, une assurance-vie, un compte à terme, des parts d'un organisme de placement de collectif (comme un Fonds commun de placement - FCP ou une société d'investissement - SICAV), etc.



Comment ça marche ?

Deux mécanismes de solidarité existent : le produit de partage (tout ou partie des intérêts est versé à des associations) ou le produit d'investissement solidaire (tout ou partie de la somme que vous choisissez de placer est investi dans une entreprise solidaire).



Comment faire ?

Prenez rendez-vous avec votre banquier, votre assureur ou un autre établissement pour connaître les produits qu'ils proposent. Consultez la liste des produits labellisés Finansol disponible sur

<https://www.finance-fair.org/fr/quels-sont-les-placements-labellises-finansol>

Infos fiscalité

Dans le cadre du mécanisme de partage, 66 % ou 75 % de la somme versée peut être déduite de l'impôt sur le revenu (en fonction du statut de l'organisation bénéficiaire).

VIA VOTRE ENTREPRISE

Un fonds d'épargne salariale solidaire est obligatoirement proposé dans le cadre de votre Plan d'Épargne Entreprise (PEE) ou de votre Plan d'Épargne Retraite Collective (PERCOL).



Comment faire ?

Renseignez-vous sur les dispositifs mis en place par votre entreprise auprès de votre service administratif ou des ressources humaines. Vous pourrez choisir le fonds sur lequel vous souhaitez placer votre épargne parmi ceux proposés, le montant des versements et leur périodicité.

Infos fiscalité

Les sommes investies et les intérêts générés sont exonérés d'impôts, à condition qu'ils soient placés au moins cinq ans pour le PEE et jusqu'à la retraite pour le PERCOL (dans les limites fixées par la loi).

VIA UNE ENTREPRISE SOLIDAIRE

Vous choisissez d'investir en direct dans le capital d'une entreprise qui exerce une activité à forte utilité sociale et/ou environnementale et en devenez actionnaire.



Comment faire ?

Consultez la liste des entreprises solidaires dont les parts de capital sont labellisés Finansol sur

<https://www.finance-fair.org/fr/quels-sont-les-placements-labellises-finansol>

Renseignez-vous ensuite directement auprès de l'entreprise qui vous intéresse.

Infos fiscalité

Vous pouvez bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu allant de 18 % à 25 %. Cette réduction est soumise à quelques conditions : conserver son titre au moins cinq ans en cas de rachat par un tiers ou sept ans en cas de remboursement de l'entreprise solidaire, et avec plafonnement de la réduction fiscale.

Retrouvez p.5 les établissements proposant des produits labellisés Finansol

VISACTU LA CROIX

Le baromètre de la finance solidaire est soutenu par



BANQUE des
TERRITOIRES



Édité par BAYARD PRESSE S.A., société anonyme à directoire et conseil de surveillance, 18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex. Téléphone : 01.74.31.60.60. Fax : 01.74.31.60.01. Directoire : Pascal Ruffenach, président et directeur de la publication ; André Antoni, Florence Guémy et Jean-Marie Montel, directeurs généraux. Président du Conseil de surveillance : Hubert Chicou. Actionnaires : Augustins de l'Assomption (93,7 % du capital), SA

Saint-Loup, Association Notre-Dame de Salut. Directeur : Philippe Colombet. Directeur de la rédaction : Jérôme Chapuis. Directrice adjointe de la rédaction : Anne-Bénédicte Hoffner. Numéro de commission paritaire (CPPAP) : 1024 C 85695, Dépôt légal à date de parution. Abonnement annuel plein tarif : 474 €. Édition spéciale réalisée par Marie Dancer, Jean-Christophe Ploquin, François-Xavier Guiblin, Cécile Prévost.

en collaboration avec FAIR : Frédéric Tiberghien, Patrick Sapy, Sixtine Ausseur, Philippe Devin, Camille Manse, Lenaig Naudais, Sarah Perrier et Jon Sallé. Impression : La Galiote-Prenant, 70 à 82 rue Auber, 94400 Vitry-sur-Seine. Papier 100 % recyclé.

bayard